

Le vêlage de printemps en système naisseur herbager : une solution pour gagner en autonomie ?

L'optimisation de la conduite d'un troupeau allaitant et des résultats technico-économiques qui en découlent passent par une bonne maîtrise de la reproduction et une conduite en lots des animaux. Les vêlages groupés permettent de rationaliser le fonctionnement du système et de répondre à ces exigences, contrairement aux vêlages étalés, sources de nombreuses dérives.

Historiquement, les vêlages de printemps étaient dominants dans notre région, principalement dans les zones herbagères. Depuis une quinzaine d'années, on assiste à l'avancement des périodes de vêlages dans de nombreuses exploitations qui se sont orientées vers des vêlages d'hiver ou d'automne pour des raisons diverses : problèmes sanitaires, périodes de commercialisation plus favorables,... Ces évolutions ne sont pas sans conséquences sur les itinéraires, les coûts de production et les besoins en bâtiment.

Le choix de la période de vêlages par l'éleveur doit intégrer de nombreuses contraintes : bâtiment, parcellaire, main d'œuvre, race, orientation de système,....

Atouts et contraintes du vêlage de printemps

▪ **Parcellaire et conditions pédoclimatiques**

Dans les secteurs où l'on peut observer une pousse de l'herbe homogène sur l'été (nord Meusien, Ardennes, Vosges), la valorisation des repousses par un nombre important d'animaux est optimisée par les vêlages de printemps.

A contrario, dans les exploitations où un manque d'herbe peut apparaître dès le mois de juillet, il est intéressant de faire coïncider le sevrage avec cette période. Les vêlages d'automne ou d'hiver le permettent.

▪ **Alimentation**

En fin de gestation, les vaches ont des besoins alimentaires limités. Un état d'engraissement trop important est source de difficultés au vêlage.

Ainsi, dans le cas des vêlages de printemps, l'alimentation hivernale se limite à la distribution de foin pour les vaches et les génisses gestantes. En plus de générer un faible coût de production, cette « ration » ne nécessite que très peu de mécanisation. Elle s'adapte également à une stratégie de simplification de l'alimentation recherchée par les éleveurs lors de l'agrandissement des troupeaux (distribution d'un fourrage unique pour plusieurs jours).

En revanche, une complémentation des broutards au pâturage sera bien souvent nécessaire en cas de vêlages de printemps afin de commercialiser ces derniers avant la rentrée en bâtiment.

▪ **Mode de reproduction**

Les éleveurs souhaitant recourir « massivement » à l'insémination artificielle devront privilégier une période de vêlage assez précoce. En effet, la présence des animaux en bâtiment pendant la période de reproduction simplifie cette pratique (détection, contention). L'utilisation de l'insémination artificielle en période printanière reste possible, à condition toutefois d'avoir des moyens de contention adaptés en pâture et d'assurer une surveillance accrue des vaches en chaleur.

▪ **Sanitaire**

Concernant les maladies pulmonaires et digestives, les éleveurs rencontrant généralement le moins de problèmes ont une période de vêlages soit très précoce (fin d'été), soit très tardive (mars-avril). La gestion du parasitisme chez les veaux (strongles notamment) doit être adaptée à la période de vêlage retenue. En vêlage de printemps, il faut particulièrement surveiller les niveaux d'infestation en fin d'été-automne et parfois envisager un traitement avant le sevrage.

▪ **Logement des animaux**

Lors de la conception ou de l'aménagement d'un bâtiment pour vaches allaitantes, les surfaces de vie nécessaires par catégorie d'animaux doivent intégrer la période de vêlage. Ainsi la surface pour un couple mère-veaux est inférieure de 2 à 3 m² pour des vêlages de printemps par rapport à des vêlages d'automne – début d'hiver. Aucun aménagement spécifique pour les veaux n'est à prévoir (distribution du concentré et des fourrages,...). Par ailleurs, les quantités de paille nécessaires à la litière sont réduites en cas de vêlages de printemps.

▪ **Système de production et date de mise en marché**

Bien souvent réservés à des systèmes naisseurs, les vêlages de printemps peuvent présenter l'inconvénient de mettre les animaux sur le marché à l'automne, période déjà approvisionnée par les bassins de production. Les cours sont donc en général moins porteurs à ce moment de l'année.

Impact de la période de vêlage sur les résultats technico-économiques d'un système naisseur tout herbe

Dans le tableau 1 sont présentés les résultats techniques et économiques d'un même système naisseur herbager de 150 ha, selon qu'il soit conduit en vêlages d'automne-début d'hiver ou en vêlages de fin d'hiver-printemps.

Tableau 1 : Impact de la période de vêlage sur les résultats technico-économiques d'un système naisseur tout herbe (simulation sur cas types en conjoncture 2008)

| Critères | Système herbager naisseur avec engraissement des génisses SAU : 150 ha d'herbe | |
|---|---|---|
| | Vêlages automne-hiver | Vêlages fin d'hiver-printemps |
| Date moyenne de vêlage | 2 décembre | 22 février |
| Nombre de vêlages | 100 | 104 |
| Chargement (UGB/ha STH) | 1,08 | 1,13 |
| Autonomie fourragère | 104 % | 104% |
| Fertilisation minérale N – P – K | 0 / 0 / 0 | 0 / 0 / 0 |
| Consommation de concentrés / VA | 390 kg | 245 kg |
| Fourrages/UGB hiverné | 2 050 kg | 1 990 kg |
| Surface bâtiment nécessaire | 1 870 m ² | 1 740 m ² |
| PBVV (kg/UGB) | 309 kg | 300 kg |
| Prix broutards Poids vaches réformes et génisses viande | | - 0,10 €/ kg vif - 10 kg carcasse Par rapport aux vêlages d'hiver |
| Produit/ha STH | 797 € | 807 € |
| Charges OP/ha STH | 188 € | 164 € |
| Marge brute/ha STH | 609 € | 643 € |
| Coût opérationnel | 0,56 €/kg | 0,48 €/kg |

| | | |
|--------------|----------|----------|
| EBE | 60 400 € | 64 300 € |
| EBE/ produit | 42 % | 44 % |

Rq: Dans l'hypothèse vêlage de fin d'hiver-début de printemps, le recours à l'insémination des génisses avant la mise à l'herbe conduit à les faire vêler en décembre-janvier, contrairement aux vaches qui vêlent entre février et avril. Ce choix permet par ailleurs d'éviter un vêlage trop tardif des primipares l'année suivante (intervalle vêlage – vêlage souvent mauvais entre le premier et le deuxième vêlage).

A niveau d'autonomie fourragère constante, les besoins hivernaux moindres pour les vêlages de printemps (- 60 kg de fourrages /UGB hiverné) permettent d'augmenter le nombre de vêlages, de 100 à 104.

Le niveau de chargement et la valorisation de l'herbe légèrement plus élevés en vêlages de printemps sont permis grâce à une bonne adéquation entre la pousse de l'herbe et les besoins des animaux qui la consomment.

Une parfaite maîtrise de la gestion du pâturage est indispensable pour maintenir une production brute de viande vive par UGB satisfaisante (- 9 kg par rapport au système en vêlage d'hiver).

Parallèlement, la quantité de concentrés consommée est en diminution de 145 kg/UGB, du fait des faibles besoins alimentaires des vaches en période hivernale.

En résumé, le système en vêlages de printemps produit de la viande avec de l'herbe.

Compte tenu de la meilleure valorisation de l'herbe et de la moindre consommation de concentrés, les systèmes « vêlages de printemps » permettent de maîtriser les charges opérationnelles (- 0,08 €/kg vif produit). La marge brute est améliorée de 34 €/ha STH et le ratio EBE / Produit de 2 %.

Conclusion

Dans un contexte de prix des intrants élevés, les vêlages de printemps semblent le plus adaptés pour les systèmes naisseurs herbagers. Il conviendra sans doute beaucoup moins pour les systèmes de polyculture élevage, plus souvent engraisseurs et moins soumis à la volatilité des prix, notamment sur les postes alimentation et paille.

Autre alternative pour les troupeaux de taille assez importante, la double période de vêlage permet notamment de diviser la charge de travail sur deux périodes et s'adapte bien à du vêlage 30 mois pour les génisses. Toutefois, cette solution nécessite beaucoup de rigueur pour limiter l'étalement des vêlages tout au long de l'année.

L'équipe des réseaux d'élevage Bovins Viande,
Pour la Chambre d'Agriculture des Ardennes,
Joël MARTIN
03.24.33.71.14
j.martin@ardennes.chambagri.fr